

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 17 décembre 2013 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : Mesdames Francine Tétreault, OMA, Directrice générale et Nancy Forget, OMA, Directrice générale adjointe et Greffière.

Des personnes assistent à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

4.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014

4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016

#### **4.3. Trésorerie**

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

---

---

**6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

**7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

8.1 Période de questions  
*(Les questions doivent porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations)*

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 40.

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M13-12-373

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil, tel que présenté.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSENT : 0

ADOPTÉE

**2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

---

**3) DÉPÔT DE DOCUMENTS****4) ADMINISTRATION****4.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 a paru dans l'édition du 3 décembre 2013 du Journal Chambly Express.ca;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la loi susmentionnée, le budget ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

M13-12-374

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort

APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu

IL EST RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014, telles que présentées, totalisant des revenus et dépenses de 16 214 986 \$, lesquelles prévisions budgétaires sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations est complémentaire aux prévisions budgétaires annuelles;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 a paru dans l'édition du 3 décembre 2013 du Journal Chambly Express.ca;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la loi susmentionnée, le programme triennal ou un document explicatif de celui-ci doit être distribué à chaque adresse de la municipalité ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

M13-12-375

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 totalisant des dépenses de 25 387 570 \$, tel que présenté, lequel programme triennal d'immobilisations est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

VOTE : POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.3) TRÉSORERIE**

**5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

**5.1) ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**5.2) AVIS DE MOTION**

**6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

**7) COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

---

**7.1 COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

**8) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.1 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*(LES QUESTIONS DOIVENT PORTER EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET OU LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS)*

Monsieur le Maire invite les citoyens à une période de questions.

**9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**9.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Nancy Forget, OMA, avocate  
Greffière

---